

Près de 4 M€ d'aides votées pour le canton d'Auterive en novembre et décembre 2018

Lors des commissions permanentes de la fin de l'année 2018, près de 4 millions d'euros d'aides ont été attribués au canton d'Auterive sur proposition des conseillers départementaux Maryse Vezat-Baronia et Sébastien Vincini.

La Cité Moderne à Auterive : un exemple de notre engagement pour le droit à un logement décent

Parmi les 1,6 millions d'euros d'aides sur le logement votés lors des deux dernières commissions permanentes, la subvention attribuée pour la Cité moderne d'Auterive illustre parfaitement notre « cap » en matière de droit au logement. Nous pensons que le droit à un logement décent est un droit fondamental pour tous. C'est pour cette raison que nous réhabilitons les 133 logements de la Cité moderne. Non seulement nous mettons en sécurité l'ensemble du bâti mais l'amélioration des performances énergétiques permet également de diviser par plus de 2 la consommation d'énergie et les factures des habitants. Parce qu'il a été construit dans l'intelligence collective, en concertation avec les habitants, avec les équipes techniques, les élus... nous pouvons aujourd'hui concilier préservation du pouvoir d'achat et protection de l'environnement.

Encore et toujours aux côtés des communes : focus sur Montesquieu Volvestre

Toutes les communes et intercommunalités du canton ont signé un contrat de territoire avec le Département. Ces contrats permettent de planifier sur plusieurs années le soutien qu'apporte le Conseil départemental aux projets locaux. En novembre et décembre 2018, nous avons voté près de 1,2 millions d'euros de subventions dans le cadre de ces contrats. Notre engagement pour les territoires se traduit concrètement : grâce aux 97 372 euros versés par le Département à la commune de Montesquieu Volvestre, une maison des associations va être créée dans l'ancienne école. Encore une fois, cet exemple montre que nous ne faisons pas de saupoudrage financier, nous soutenons des projets qui ont du sens pour la vie locale, des projets qui changent votre quotidien et contribuent au bien vivre ensemble.

S'émanciper par le Sport et la Culture : la musique pour toutes et tous grâce à une école de musique intercommunale

Chaque haut-garonnaise et chaque haut-garonnais doit pouvoir accéder à une offre culturelle et sportive de qualité. Ces deux vecteurs d'émancipation et d'ouverture au monde ne doivent pas être réservés aux habitants.e.s des grandes villes. C'est pour cette raison que nous soutenons les structures locales qui œuvrent à la démocratisation du sport et de la culture. Par exemple, nous avons voté une subvention de 12 500 euros pour permettre à l'école de musique intercommunale du Bassin Auterivain de fonctionner correctement. Nous avons également acté une aide de près de 1 500 euros dans le cadre du dispositif « Bourse jeune musicien ».

Vivre ensemble : la solidarité existe aussi dans les territoires

De nombreux bénévoles et salariés associatifs donnent de leur temps, chaque jour sur notre canton, pour faire vivre la solidarité et le vivre ensemble. Parce que nous partageons les mêmes valeurs humanistes, nous sommes à leurs côtés. Lors des dernières commissions permanentes de 2018, nous avons voté plus de 19 000 euros d'aides à destination de 2 associations qui assurent un service d'aide à domicile, LA VIE EST BELLE à Saint-Sulpice sur Lèze et le SIASC à Cintegabelle. Nous avons également choisi de soutenir l'association Coquelicot basée à Auterive qui vient en aide aux enfants atteints de maladies graves hospitalisés à l'hôpital des enfants de Purpan.

Le mot des conseillers départementaux

« Chaque subvention que nous attribuons participe au dynamisme du canton d'Auterive. Cette proximité au quotidien nous permet de soutenir des demandes et projets adaptés aux besoins des habitants, du tissu associatif en matière scolaire, sociale, culturelle, sportive... Grâce aux partenariats étroits qui en découlent, notre canton bénéficie de services publics, d'une offre culturelle et sportive et d'un tissu associatif de qualité

Maryse Vezat-Baronia

« Quand nous affirmons que l'Humain est au centre de notre projet nous ne sommes pas dans le champ de la formule de politique politicienne, nous sommes dans le concret. Les subventions que nous votons dans le cadre des commissions permanentes le prouvent. Chaque choix que nous faisons est toujours guidé par un seul but : améliorer le quotidien des habitant.e.s de notre canton. »

Sébastien Vincini

Détails des subventions attribuées

Logement : 1 606 693 € (dont 1 271 302 € au Syndic de copropriété sur fonds délégués de l'ANAH pour la Cité Moderne à Auterive et **265 391 €** sur fonds propres du Conseil départemental)

Auterive : avis favorable à l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « copropriétés dégradées » sur la Cité Moderne de votre commune qui comprend 133 logements. Attribution au syndicat des copropriétaires de la Cité Moderne en 2018 **1 266 352 €** sur fonds délégués de l'ANAH ainsi que **265 391 €** sur fonds propres du Conseil Départemental dans le cadre du financement des travaux sur parties communes.

De plus, dans le cadre du financement d'une aide au redressement de la copropriété, nous avons décidé également d'attribuer au Syndic de copropriété la somme de **4 950 €** sur fonds délégués de l'ANAH par an en 2018, 2019, 2020.

Saint-Sulpice sur Lèze : attribution à Toulouse Métropole Habitat les sommes de **45 000 €** au titre de l'acquisition amélioration de 10 logements PLUS situés 2 avenue des Pyrénées, résidence Mademoiselle Anna et de **25 000 €** au titre de l'acquisition amélioration de 5 logements PLAI situés à la même adresse.

Aides aux communes : 592 000 € (dont 15795 € pour la collecte des déchets suite aux intempéries du 16 juillet ; 190467€ pour les communes suite aux intempéries) et 27 863€ dans le cadre de prêts

Capens : Prêt pour les travaux urgents de réfection d'une partie du mur du cimetière suite à son effondrement à hauteur de **27 863 €** hors Contrat de territoire.

Communauté de Communes Bassin Auterivain : subvention liée à la collecte et évacuations des déchets issus des intempéries du 16 juillet 2018 sur les communes d'Auterive, Miremont, Caujac, Gaillac-Toulza et Lagrâce-Dieu à hauteur de **15 795 €**.

Subvention au titre de la réhabilitation et travaux d'élimination des eaux claires parasites (1ère tranche financière et solde), les sommes de **2 000 €** pour la commune de Caujac et de **3 000 €** pour la commune de Miremont.

Subvention exceptionnelle suite aux dégâts d'intempéries survenus sur la commune d'Auterive à hauteur de **9 337 €**.

5 600 € pour la commune d'Auribail, **24 046€** pour la commune d'Auterive, **40 872€** pour la commune de Grépiac, **40 998€** pour la commune de Lagrâce Dieu, **797€** pour la commune de Mauressac, **40 630 €** pour la commune de Miremont et **28 187€** pour la commune de Puydaniel.

Communauté de Communes du Volvestre : subvention pour les travaux de trottoirs sur voirie communale, restauration du parvis de la cathédrale Sainte Marie à Rieux-Volvestre à hauteur de **9 903€**.

100 000 € pour les travaux de rénovation et d'aménagement de la déchèterie et de **150 000 €** pour la création d'une plateforme de stockage des déchets verts séparés en deux tranches de **90 000 € et 60 000 €**.

Programmation Complémentaire Déchets Ménagers 2017, subvention de **62 854€** pour la rénovation et l'aménagement de la déchèterie ainsi que **46 493€** pour la création de plateforme de stockage des déchets verts sur la commune de Montesquieu-Volvestre

Gaillac-Toulza d'intervention exceptionnelle liée au nettoyage et au déblaiement des voies communales, de la réparation sur le piétonnier de la salle des fêtes et de la clôture de la station d'épuration situés sur votre commune à hauteur de **6 312€**.

Labruyère-Dorsa : **5176€** pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes

Tourisme : **12 000€**

Communauté de Communes du Volvestre : **12 000 €** relatif à la demande de subvention de fonctionnement de l'Office du Tourisme Intercommunale du Volvestre rattaché à votre collectivité.

Education - Enfance- Jeunesse : **16 388€**

Auterive : Pour le Foyer Centre Social, subvention de **1920€** dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour 12 collégiens au titre de l'année scolaire 2018/2019



4000€ dans le cadre du dispositif Temps Libre Prévention Jeunes (2018/2019)

1 524 € au titre du premier équipement lors de la création d'un Groupe d'Aide Psychopédagogique destiné à lutter contre l'échec scolaire.

Carbonne : pour la MJC subvention de **1920€** dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour 12 collégiens au titre de l'année scolaire 2018/2019

4000€ dans le cadre du dispositif Temps Libre Prévention Jeunes (2018/2019)

Lafitte-Vigordane : pour le Foyer Rural, subvention de **1500€** dans le cadre du dispositif Temps Libre Prévention Jeunes (2018/2019)

Montesquieu Volvestre : 2 000 € pour renforcer les moyens des opérations Ville Vie Vacances dans le cadre de la Politique départementale de la Jeunesse.

Noé : 1 524€ pour la perte accidentelle de denrées alimentaires au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement au Collège Nelson Mandela.

Culture-Associations-Sports : 35 096€ (dont **12 500€** pour l'école de musique Intercommunale du Bassin Auterivain)

Associations sportives : 14 738€

Associations culturelles : 20 358€

Auterive : Ecole de musique Intercommunale du Bassin Auterivain subvention de fonctionnement **12500€** pour 2017/2018

Et **1499 €** pour la prise en charge de frais d'inscriptions dans le cadre du dispositif « Bourses jeune musicien »

250€ de subvention pour le fonctionnement et l'organisation des manifestations 2018 pour le Musée d'Auterive Métiers et Traditions.

250€ le fonctionnement et l'organisation des manifestations 2018/2019 (dont le Tournoi International de Rugby Vétérans) pour l'Association les Lougarous

Approbation de la convention de partenariat type avec l'Orchestre de Chambre de Toulouse (spectacle prévu le 24 février 2019)

265€ pour la prise en charge des frais d'inscription dans le cadre du dispositif « Bourses jeune Musicien 2018/2019 ». Ecole de musique Intercommunale du Bassin Auterivain.

450 € pour le fonctionnement et l'organisation des manifestations 2017/2018 pour le Twirling Bâton Auterivain.

Cintegabelle : Fonctionnement et organisation de manifestations pour l'année 2017/2018

500€ pour le Tennis Club



300€ pour le Club Canin

700 € pour le fonctionnement et l'organisation des manifestations 2018/2019 pour la Jeunesse Sportive Cintegabelloise Football.

500 € au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2018 et

1 000 € pour l'organisation du 11ème festival « Orgue à Cintegabelle » pour l'association les amis de l'Orgue.

Lafitte-Vigordane : 250 € au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2018/2019 pour le Comité des Fêtes de Lafitte-Vigordane.

Lavelanet de Comminges : 600€ au titre du fonctionnement et l'organisation de manifestations 2017/2018 pour le Football Club Volvestre.

Approbation de la convention de partenariat type avec l'Orchestre de Chambre de Toulouse (spectacle prévu le 30 mars 2019)

379 € dans le cadre de la bourse jeune musicien pour prendre en charge une partie des frais de location de l'instrument pratiqué pour l'année 2018/2019.

Longages : 2 338€ pour le remplacement du chauffage de la salle municipale les « Boules Lyonnaises »

Marliac : 3 000 € pour le fonctionnement général au titre de l'année 2018 pour l'Association EQUI ES TU ?

Mauzac : Approbation de la convention de partenariat-type pour la saison 2018-2019, avec La Compagnie Théâtre du Cornet à Dés dont le spectacle est prévu le vendredi 10 mai 2019 à la Salle des fêtes.

Montesquieu Volvestre : 1400€ au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2018/2019 pour l'Amicale Sportive Montesquivienne

465 € au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2018 pour Les Amis de l'Eglise Saint Victor.

Puydaniel : 250€ de subvention pour le fonctionnement et l'organisation des manifestations 2018 pour l'Association Patrimoine.

Rieux Volvestre : 1 000 € au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2018/2019 pour Rieux Handball Volvestre.

850€ au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2017/2018. USR Voile Aviron

1 500€ au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2018/2019. Union Sportive Riveraine Omnisports

850 € au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2018/2019. pour Volvestre Basket Club



Saint-Sulpice sur Lèze : 4 000 € au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2018/2019 pour Union sportive Saint-Sulpicienne

Renaturation des cours d'eau et restauration des milieux aquatiques : 135 474€

Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL) : les sommes de **7 500 €** pour la renaturation de la Lèze et de **8 193 €** pour les travaux de restauration des fonctionnalités aquatiques (gestion durable et restauration de la végétation, enlèvements d'embâcles) à effectuer sur ce même cours d'eau.

Beaumont sur Lèze : Service Public de l'Eau Hers Ariège la somme de **13 989€** pour le renforcement d'un réseau de distribution au quartier « les Lyons » situé sur la commune.

Castagnac : 8 193 € pour les travaux de restauration des fonctionnalités aquatiques (gestion durable et restauration de la végétation, enlèvements d'embâcles) à effectuer sur la Lèze.

Cintegabelle : subvention au Service Public de l'Eau Hers Ariège la somme de **49 657 €** pour la création d'un réseau de maillage et renouvellement sur le secteur des Baccarets et du pont de l'Ariège situés sur votre commune.

Gaillac-Toulza : subvention au Service Public de l'Eau Hers Ariège la somme de **24 056 €** pour la mise en place d'équipements de comptage au réservoir de Verdaich.

Massabrac : Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL) la somme de **8 193 €** pour les travaux de restauration des fonctionnalités aquatiques (gestion durable et restauration de la végétation, enlèvements d'embâcles) à effectuer sur la Lèze.

Saint-Sulpice sur Lèze : Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL) les sommes de **8 193 €** pour les travaux de restauration des fonctionnalités aquatiques (gestion durable et restauration de la végétation, enlèvements d'embâcles) et de **7 500 €** pour la renaturation de la Lèze.

Contrats de Territoire : 1 178 486€ (dont 97372€ pour la création d'une maison des associations) et **10000€** de prêt

Auribail : 126 756 € au titre des travaux d'isolation de la toiture et d'aménagement de locaux techniques annexes de la salle des fêtes La Madelon

Beaumont sur Lèze : prêt de **351€** sans intérêts d'une durée de 4 ans, pour les travaux d'accessibilité du bâtiment communal hébergeant à titre onéreux l'association « A l'Oustal » dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Carbonne : 29 053 € pour la rénovation et l'extension des équipements sportifs et de loisirs à destination des enfants et de la jeunesse notamment le city stade, le skate park, le mur d'escalade, les aires de jeux d'enfants.



Castagnac : 25 151€ pour les travaux d'aménagement, d'accessibilité et de rénovation énergétique de l'ancien foyer communal destiné à accueillir la mairie, dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Caujac : 1 000 € pour l'acquisition de jeux et de **7 509 €** pour les travaux en entreprise en rapport avec la création d'une aire de jeux pour enfants sur l'ancien stade de football, dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Communauté de Communes Bassin Auterivain : subvention pour l'acquisition d'un bâtiment situé 5 place Saint Roch à Auterive pour la réalisation d'un équipement culturel à hauteur de **130 000 €**

Subvention pour l'extension des locaux administratifs et aménagement d'un local technique à hauteur de **275 512€** dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Communauté de Communes du Volvestre : projet d'aménagement du 1er étage du siège de la Communauté de communes et de sa subvention à hauteur de **378 400 €** dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Grazac : somme de **10 000 €**, sous la forme d'un prêt sans intérêts d'une durée de 5 ans, pour l'acquisition d'une réserve foncière enregistrée au PLU en emplacement réservé n°15 dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Lahitère : la somme de **16 757 €** au titre de la rénovation énergétique de la mairie.

La tour : **33 554 €**, pour les travaux de rénovation de la salle communale et de son annexe dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Latrape : projets de travaux d'accessibilité dans des bâtiments communaux (toilettes publiques et cimetière) à hauteur de **634 €** et les travaux d'accessibilité à l'école à hauteur de **1 282€**, dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Massabrac : **4 831€** pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment communal accueillant la mairie et la salle polyvalente et de **14 982 €** pour les travaux de rénovation énergétique de ce même bâtiment.

Montesquieu –Volvestre : **97 372€** pour la création d'une maison des associations dans l'ancienne école, dans le cadre des Contrats de territoires 2018.

875€ pour la mise aux normes d'accessibilité de la porte donnant sur la cour de l'école maternelle dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Montaut : **33 554€** pour les travaux de rénovation de la salle communale et de son annexe dans le cadre des Contrats de territoire 2018.

Noé : **1 256€** pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et thermique du local du 3ème Age, dans le cadre des Contrats de territoire 2018

Sauvegarde du patrimoine rural non protégé sur les territoires : **17 925€**

Saint-Sulpice sur Lèze : **17925 €** pour la restauration de la toiture de la reprise des maçonneries, des ouvertures, des façades, du bardage bois de la façade, des pignons d'une Longère.

Social -Aide à domicile : **19 296€**



Saint-Sulpice sur Lèze : 13 684 € pour le financement du dispositif de modernisation du service d'aide à domicile dans le cadre de la Télégestion Solidarité 31 pour l'Association LA VIE EST BELLE.

Cintegabelle : 5 012 € pour le financement du dispositif de modernisation du service d'aide à domicile dans le cadre de la Télégestion Solidarité 31 pour le SIASC.

Auterive : 600 € au titre du fonctionnement et de l'organisation des manifestations 2018/2019 pour l'Association Coquelicot (aide aux enfants hospitalisés pour un cancer ou une leucémie à l'hôpital des enfants de Purpan).

Voirie : 227 247€

Bois de la Pierre : 1 000 € en ajustement d'autorisations de programme sur le budget d'investissement consacré à la voirie en rapport avec la RD15 traversant la commune.

Castagnac : 9 050 € en ajustement d'autorisations de programme sur le budget d'investissement consacré à la voirie en rapport avec la RD626 traversant la commune.

Communauté de Communes Bassin Auterivain : d'intervention exceptionnelle liée au curage de fossés et des réseaux, à l'évacuation des déchets de 18 voies communales situées sur la commune d'Auterive à hauteur de **13 022€** et également pour le curage des fossés de 13 voies communales situées sur la commune d'Esperce à hauteur de **6 125 €**.

Lacaugne : 2 000 € en ajustement d'autorisations de programme sur le budget d'investissement consacré à la voirie en rapport avec la RD74 traversant la commune.

Lahitere : 160 000 € en ajustement d'autorisations de programme sur le budget d'investissement consacré à la voirie en rapport avec la RD627 traversant votre commune.

Latrape : 22 900 € en ajustement d'autorisations de programme sur le budget d'investissement consacré à la voirie en rapport avec la RD25 traversant votre commune

Peyssies : 10 800 € en ajustement d'autorisations de programme sur le budget d'investissement consacré à la voirie en rapport avec la RD73 traversant votre commune.

Saint Christaud : 2 350 € en ajustement d'autorisations de programme sur le budget d'investissement consacré à la voirie en rapport avec la RD62 traversant votre commune.

SEBASTIEN VINCINI

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DU CANTON
D'AUTERIVE

05 34 33 32 94

SEBASTIEN.VINCINI@ELUS.CD31.FR

MARYSE VEZAT-BARONIA

CONSEILLERE DÉPARTEMENTALE DU CANTON
D'AUTERIVE

05 34 33 14 04

MARYSE.VEZAT-BARONIA@ELUS.CD31.FR



DEPUIS 2015

